

N° 2026 / 045

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 12 mai 2026, sous la présidence de M. le Maire Grégoire LONG ;

Etaient présents : Grégoire LONG, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Benoit COLIN, Nathalie SAULNIER, Sophie CAPELLI, Anaïs BASSET, Roseline BONDIVENNE, Delphine ORSUCCI, Jean-Michel PEUGET, Alain PITON, Bahadir GUZEL, Lionel KADDAH, Nancy JAVOUREZ, Emmanuel ANGONIN

Excusés : Pascal BRANTUS donne pouvoir à Benoit COLIN ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Delphine ORSUCCI ; Sandrine NICOD donne pouvoir à Bahadir GUZEL ; Diane BOUSQUET

Le secrétariat a été assuré par : Rachel BOURGEOIS

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 18
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18	Abstention : 0

Objet : **Communauté de communes Haut Jura Saint-Claude – Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté le 4 mars 2026**

- **Vu** le Code de l'urbanisme ;
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Haut Jura Saint-Claude en date du 12 octobre 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;
- **Vu** la délibération de la Communauté de communes Haut Jura Saint-Claude du 4 mars 2026 portant arrêt du projet de PLUi ;
- **Vu** le bilan de la concertation annexé à ladite délibération ;
- **Considérant** qu'à la suite de ces étapes, le Code de l'urbanisme prévoit, au titre des articles L.153-16 à 18, que le projet de PLUi arrêté est soumis, pour avis, aux communes limitrophes qui ont demandé à être consultées sur le projet ;
- Sur la base de ce dossier de PLUi arrêté, il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUi arrêté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Emet un **avis favorable** au projet de PLUi de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance
Rachel BOURGEOIS



Fait et délibéré.....

Pour le Maire
Grégoire LONG

